



HAL
open science

Le gouvernement des corps souffrants dans Les Morticoles (1894) de Léon Daudet

Christine Peny

► **To cite this version:**

Christine Peny. Le gouvernement des corps souffrants dans Les Morticoles (1894) de Léon Daudet. Les cahiers de droit de la santé, 2019, Médecins et politique (XVIe-XXe siècles). Études d'histoire des idées politiques et sociales, n°29, pp.141-161. hal-02467717

HAL Id: hal-02467717

<https://amu.hal.science/hal-02467717>

Submitted on 19 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le gouvernement des corps souffrants dans *Les Morticoles* (1894) de Léon Daudet

Christine Peny
Aix Marseille Université, CERHIIP¹

Introduction

Les progrès parfois spectaculaires de la médecine du XIX^e siècle ont largement contribué à une reconnaissance accrue et à la réévaluation du rôle social du médecin. Sans surprise, ce surcroît d'importance sociologique s'est accompagné d'une affirmation grandissante sur le plan politique. Aussi, à la fin du XIX^e siècle, le médecin est-il bien souvent devenu en France, plus qu'un simple notable, un acteur à part entière de la vie politique. Lorsqu'il n'est pas lui-même élu, local ou national, l'homme de l'art tient salon ou fréquente les cénacles les plus en vue. Sollicité pour donner son avis en matière judiciaire, il va jusqu'à conseiller le Prince, participant à l'élaboration de certains textes législatifs et réglementaires.

Les premières voix se font alors entendre pour critiquer l'influence croissante de ces vils « mécaniciens » de l'humain, lesquels ne seraient pas ce qu'ils disent être. Une des plus fortes critiques émane d'un jeune homme qui fut un temps l'un des leurs : Léon Daudet.

Dans son premier véritable roman, *Les Morticoles*, le fils d'Alphonse Daudet décrit une société imaginaire dominée par les médecins. En Morticolie en effet, les praticiens cumulent les fonctions politiques et constitutionnelles traditionnelles. Ils les monopolisent au détriment du reste de la population, en particulier celles de législateur, de juge et de bourreau. La nouveauté de cette utopie négative, le ton particulièrement acide de l'œuvre et le culot de son auteur assurèrent d'emblée à Léon Daudet une certaine notoriété.

Du point de vue de l'organisation politique qu'elle décrit, l'œuvre de Léon Daudet conserve encore aujourd'hui une originalité certaine. Celle-ci réside moins dans la réunion, au pays des Morticoles, des fonctions politiques (de légiférer, de juger et d'exécuter ou de torturer) que dans les rapports que lesdites fonctions entretiennent entre elles et dans la conception particulière de la peine (renvoyant toujours aux deux sens du mot) qui préside à une telle organisation des pouvoirs.

I- L'auteur des *Morticoles*

L'image et la réputation de Léon Daudet, chantre de l'Action Française, porte-plume – on pourrait presque dire porte-flingue – d'une droite conservatrice, antisémite, nationaliste et monarchiste, ne sont pas des plus séduisantes. Ce que l'on retient généralement de sa vie et de son parcours effacerait presque le souvenir sympathique d'Alphonse, son illustre paternel².

¹ christine.peny@univ-amu.fr – CERHIIP – EA 2186.

² Sur le personnage de Léon Daudet, voir notamment BASSI (Michel), *Léon Daudet. Un géant de papier*, Monaco, Ed. du Rocher, 1993 ; BROCHE (François), *Léon Daudet. Le dernier imprécateur*, Paris, R. Laffont, 1992 ; CLEBERT (Jean-Paul), *Une famille bien française. Les Daudet, 1840-1940*, Paris, Presses de la Renaissance, 1988 ; DOMINIQUE (Pierre), *Léon Daudet*, Paris, Ed. du Vieux Colombier, 1964 ; DRESSE (Paul),

Pour résumer les choses de manière un peu triviale, nous pourrions écrire que Léon Daudet fait assez facilement figure de « sale type », et quiconque écrit ou discourt aujourd'hui sur lui est presque obligé – à moins de partager ses détestables idées – de s'excuser de s'être intéressé à sa personne ou à son œuvre.

A- La personnalité de Léon Daudet

Léon Daudet est surtout connu pour être une figure de la politique et du journalisme des années 1900 à 1940. A la veille de la Grande guerre, il se signale tant par son physique rabelaisien : un air de franche bonhomie, une moustache en guidon de vélo et une panse de moine, que par ses premiers articles politiques, très virulents, déjà résolument antisémites (au *Figaro*, puis à *L'Action française*). Dans lesdits articles, l'indignation la plus sincère voisine avec la calomnie la plus abjecte, ce qui lui vaut ses premiers duels.

Dans l'entre-deux-guerres, toujours plus hargneux et toujours plus bedonnant, il use de ses talents de polémiste et d'orateur pour porter, avec Charles Maurras, l'Action française à son pinacle, jusqu'à ce qu'intervienne le suicide, mal élucidé, de son fils Philippe, en 1923, qui marque le début d'un lent déclin politique, journalistique, et même personnel.

C'est à ces aspects de sa personnalité et de son parcours, à ces deux périodes de l'avant et de l'entre-deux-guerres, que l'on pense généralement lorsque l'on évoque le nom de Léon Daudet.

Il est, cependant, certains des aspects de son existence qui contrastent avec le ton de ses écrits politiques et montrent une personnalité plus complexe qu'il n'y paraît : sa fidélité à la mémoire d'Edmond de Goncourt, qui le conduit à mettre sur pied d'Académie éponyme³ ; son admiration sincère pour Marcel Proust, dont il n'ignorait ni les origines, ni les « goûts »⁴ ; son indéfectible amitié pour Octave Mirbeau, pourtant son contraire en matière de politique⁵ ; son soutien au jeune Céline, contre ceux qui l'accusaient de trahir la France ; la promotion qu'il fit des premières œuvres de Pablo Picasso et de Claude Debussy ; l'« armistice » qu'il signa, après la mort de son fils, avec l'un de ses pires ennemis, le dramaturge Henry Bernstein, ... Toutes ces circonstances et attitudes font apparaître comme un double bienfaisant de l'exécrable militant et polémiste de l'Action française.

L'historienne américaine Kate Cambor a bien mis en évidence la complexité d'un caractère souvent paradoxal, les contradictions entre la vie publique et la vie privée de Léon Daudet : la première, tumultueuse, baignant dans les excès d'une agitation et d'une violence verbale surjouées, et la seconde, sereine, dirigée par des sentiments sincères, jusqu'à ce que le suicide de son fils vienne briser les barrières qu'il avait érigées entre les deux. Le succès de *Belle*

Léon Daudet vivant, Paris, R. Laffont, 1958 (1947) ; GIOCANTI (Stéphane), *C'était les Daudet*, Paris, Flammarion, 2013 ; MARQUE (Jean-Noël), *Léon Daudet*, Paris, Fayard, 1971 ; VATRE (Éric), *Léon Daudet, ou le libre réactionnaire*, Paris, France-Empire, 1987.

³ Cf. DUFIEF (Anne-Simone), « Les Daudet et l'Académie Goncourt », *Cahier Edmond et Jules de Goncourt*, n°10 (spécial « Cent ans du premier Prix Goncourt »), 2003, pp. 13-34.

⁴ Léon Daudet a été le grand artisan de l'attribution du prix Goncourt 1919 à Marcel Proust.

⁵ Sur les relations entre les deux hommes, voir notamment MICHEL (Pierre), « Les palinodies d'Octave Mirbeau ? À propos de Mirbeau et de Daudet », *Les Cahiers naturalistes*, 1988, n 62, pp. 116-126.

*Époque*⁶ a d'ailleurs contribué à une « réhabilitation » partielle du personnage et à la réédition de quelques-uns de ses écrits⁷.

Auparavant, quelques aspects de l'œuvre de Léon Daudet avaient du reste été préservés d'une certaine manière de la « disgrâce » : d'une part, ses livres de souvenirs et les portraits de son père ; d'autre part – mais auprès d'une audience plus restreinte – ses écrits à connotation médicale, sur la maladie d'Alphonse Daudet, l'hérédité et le rapport à la douleur, lesquels ont donné lieu à un nombre significatif de publications académiques (articles, conférences et thèses en lien avec l'histoire de la médecine principalement) ces trente dernières années⁸.

De ses œuvres authentiquement littéraires, en revanche, seuls *Les Morticoles* ont été régulièrement réédités depuis leur parution initiale : en 1925, 1927, 1939, 1956, 1984 avec, pour certaines de ces éditions, de belles illustrations⁹.

La première édition de cette œuvre remonte au milieu de l'année 1894. Or, cette époque de la vie de Léon Daudet n'a pas grand-chose à voir avec celles qui firent sa redoutable renommée. À ce moment en effet, l'Action Française n'existe pas¹⁰. Léon Daudet ne fréquente pas encore les deux personnes qui le feront évoluer vers la droite de la droite : d'une part, Charles Maurras, d'autre part, sa cousine et future épouse, Marthe Allard. L'affaire Dreyfus n'a pas encore éclaté. Son père, républicain enthousiaste, n'est pas encore mort – il ne disparaîtra qu'en décembre 1897.

B- Léon Daudet à l'époque des *Morticoles*

Qui est alors l'auteur véritable de ces *Morticoles*, qui paraissent en juin 1894 ?

Alphonse Marie Vincent Léon Daudet est né le 16 novembre 1867 à Paris, 4^e arrondissement, de deux jeunes mariés, Alphonse Marie Louis Daudet et Julia Rosalie Céleste Allard, respectivement âgés de 27 et 23 ans. Son père est en passe de devenir célèbre : douze des *Lettres de mon moulin* ont paru dans *L'Événement* et il s'appête à publier *Le petit chose* (1868).

⁶ CAMBOR (Kate), *Belle Époque*, trad. (de *Gilded youth*) par BURY L., Paris, Flammarion, 2016 (2009).

⁷ DAUDET (Léon), *Souvenirs littéraires*, Paris, Grasset, 2009 ; *Souvenirs polémiques*, Paris, R. Laffont, 2015 ; *Écrivains et artistes*, Paris, Séguier, 2017.

⁸ Cf. BIANCHI (Éric), *Regards sur la médecine française à la fin du 19^e siècle, grâce à l'étude et la critique des œuvres de Léon Daudet*, Thèse Médecine, Dijon, 1994 ; DIEGUEZ (Sébastien), BOGOUSLAVSKY (Julien), « The One-Man Band of Pain : Alphonse Daudet and his Painful Experience of *Tabes dorsalis* », in BOGOUSLAVSKY (Julien), BOLLER (François), éd., *Neurological Disorders in Famous Artists*, Part 1, Bâle, Karger, 2005, pp. 17-45 ; DONALDSON-EVANS (Mary), « Medical Menace in Léon Daudet's *Les Morticoles* », *Medical Examinations : Dissecting the Doctor in French Narrative Prose, 1857-1894*, Lincoln, The University of Nebraska Press, 2001, pp. 158-174 ; FONCIN (Antoine), *L'hérédité dans l'œuvre de Léon Daudet*, Thèse Philosophie, Paris IV, 1993 ; GELFAND (Toby), « Medical nemesis, Paris, 1894 : Léon Daudet's *Les Morticoles* », *Bulletin of the History of Medicine*, 1986, vol. 60, n°2, pp. 155-176 ; GORCEIX (Antoine), CHEVALIER (Jacques), « *Les Morticoles*, cent ans après », *Annales médico-psychologiques*, 1995, vol. 153, n°1, pp. 74-77 ; NORMAND (Jean), TALICHET (Marc), « Les Daudet et la médecine », *Conférences d'histoire de la médecine*, cycle 1991-1992, pp. 71-78 ; QUETEL (Claude), « Léon Daudet et "L'Hérédo" », *Commentaire*, 1988, n°2/42, pp. 575-578 ; TALICHET (Marc), *Aspects de la médecine au XIX^e siècle à travers deux hommes et leurs œuvres : Alphonse Daudet et Léon Daudet ou les déçus de la médecine*, Thèse Médecine, Lyon I, 1992.

⁹ Voir les éditions Fayard de 1927, contenant des illustrations d'après les dessins de Georges CARREY, et Valère de 1939, comprenant des illustrations en couleur de Lucien BOUCHER.

¹⁰ Sur les origines de l'organisation, cf. JOLY (Laurent), « Les débuts de l'Action Française (1899-1914) ou l'élaboration d'un nationalisme antisémite », *Revue historique*, 2006, n°3/639, pp. 695-718.

Léon est un enfant sage, presque effacé, mais gai et studieux. Il n'est pas envoyé – on s'en serait douté – à la petite école par l'auteur du *Petit chose* ; Alphonse Daudet se fait lui-même, avec sa femme, l'instituteur de son fils. Il lui apprend le français et les premiers rudiments de latin. Mais il est aussi son compagnon de jeux – le frère (Lucien) et la sœur (Edmée) de Léon ne naissent que onze et vingt ans après lui. Alphonse conserve notamment, entassés dans un coin de son bureau, les papiers qu'il lui arrive fréquemment de froisser lorsqu'il écrit, pour faire ce qu'ils appellent avec Léon des « batailles de neige ». Ils se construisent des cabanes avec le mobilier familial. Tous deux se livrent, lorsqu'Alphonse parvient enfin à toucher de généreux droits d'auteur, à « la danse de l'or »¹¹.

L'éducation scolaire de Léon est ensuite confiée par son père au jeune Gustave Rivet, fervent républicain et futur vice-président du Sénat, lequel a été choisi comme précepteur avec l'assentiment de Victor Hugo. Le jeune garçon est après cela inscrit au collège du Lycée Charlemagne, puis entre au Lycée Louis le Grand. Ses excellents résultats lui valent de rencontrer, à l'occasion de remises de prix, les grandes figures de la III^e République que sont Ernest Renan ou Léon Gambetta. Il obtient son Baccalauréat ès-sciences complet, mention « bien », et devient lauréat du concours général. Il entame alors, aux côtés de son ami Jean-Baptiste Charcot – le futur explorateur et fils du célèbre médecin Jean-Martin Charcot – des études de médecine.

Léon Daudet a été élevé par son père dans le culte de la République et de Victor Hugo. Ce républicanisme ne l'a pas encore quitté au moment de ses études de médecine. En 1889, lorsque Boulanger est élu, il parcourt les rues du Quartier Latin avec d'autres étudiants en criant des insultes à l'encontre du général. Quelques mois plus tard, le 12 février 1891, il épouse la petite-fille de Victor Hugo, Jeanne¹², dans ce qui s'apparente à une grand-messe républicaine¹³. C'est le mariage de la décennie. Malgré le froid, des milliers de Parisiens viennent saluer les jeunes époux au sortir de la mairie du 16^e arrondissement. Jeanne Hugo est alors l'une des jeunes filles les plus courtisées d'Europe (on traverse la Manche, la moitié de l'Europe et parfois même l'Atlantique, à la saison des bals, dans l'espoir de l'approcher et de danser avec elle).

À la suite de ce mariage, Léon devient rapidement le père d'un petit Charles. Mais c'est à ce moment que son existence prend une tout autre tournure. Si jusque-là, tout lui réussissait, il essuie ses premiers revers : il échoue au concours d'internat des hôpitaux de Paris¹⁴ ; quant à son mariage, il tourne vite au fiasco¹⁵.

Au moment de la publication des *Morticoles*, Léon n'est plus tout à fait le républicain sincère de sa jeunesse, mais il n'est pas encore, non plus, le conservateur emporté de l'âge mûr. Ni grand ni petit pour son époque, il a longtemps traîné le physique d'un jeune homme svelte et vigoureux, pratiquant de manière assidue la boxe et l'escrime. Mais sa transformation physique, aussi bien que morale, a commencé. Il s'est mis à manger et boire. Il va jusqu'au bout de ses études de médecine, mais ne présente pas la thèse que son père aurait voulu le voir soutenir sur « La névrose de Pascal » et que lui envisageait de faire sur « L'amour comme

¹¹ Sur ses années de jeunesse, voir DAUDET (Léon), *Alphonse Daudet*, Paris, Charpentier, 1898, et *Quand vivait mon père*, Paris, Grasset, 1940 (respectivement p. 6 et p. 17 pour les circonstances évoquées ci-dessus).

¹² Jeanne, qui est célébrée par Victor Hugo dans *L'Art d'être grand-père* (recueil de poésie paru en 1877), est la sœur de celui qui est alors l'un des meilleurs amis de Léon, Georges Hugo.

¹³ Le mariage n'est célébré que civilement.

¹⁴ Sur les causes de cet échec, voir notamment DAUDET (Lucien), éd., *Lettres familiales d'Alphonse Daudet*, Paris, Plon, 1944, pp. 181-182, 189, 200.

¹⁵ Jeanne demande le divorce en 1894 pour épouser, deux ans plus tard Jean-Baptiste Charcot, fils de Jean-Martin.

névrose »... Ce sont ainsi *Les Morticoles* qui, matériellement mais non formellement, tiennent lieu de thèse de doctorat pour Léon Daudet¹⁶.

L'idée de composer un tel ouvrage lui était venue après avoir déjeuné avec deux personnages qui, dans ses souvenirs et mémoires, font (avec quelques autres) figurent d'exceptions : Georges Esbach, directeur du laboratoire de chimie dans le département de Pierre Potain, et Eugène Suchard, chef des travaux anatomo-pathologiques à l'hôpital de la Charité¹⁷.

Il en aurait couché la trame définitive le lendemain même de son échec au concours d'interne¹⁸. Le texte en est peut-être achevé en décembre 1893, certainement en mars 1894¹⁹.

C- La maladie d'Alphonse

On a beaucoup dit qu'à travers *Les Morticoles*, Léon Daudet réglait ses comptes avec celui qui avait été à la fois l'ami de son père, le médecin de celui-ci, son maître et le père de Jean-Baptiste, son ami d'enfance et de jeunesse : Jean-Martin Charcot²⁰. Mais, s'il est vrai que Daudet reproche à l'éminent professeur son manque d'humilité et d'humanité – en particulier dans sa manière de traiter la maladie de son propre père – Charcot ne semble pas directement visé dans le roman²¹. Il est en effet difficile à identifier parmi les protagonistes du récit : on discute encore aujourd'hui de savoir si c'est lui, plutôt que Jules-Bernard Luys, qui se cache derrière le personnage du docteur Foutange, médecin des hystériques et somnambuliques²².

Il est évident, en revanche, que la maladie d'Alphonse Daudet – dont lui-même a raconté l'inexorable progression dans *La Douleur*²³ – eut un grand rôle à la fois dans le choix du parcours universitaire de son fils et dans l'impulsion qui conduisit à l'écriture des *Morticoles*. Léon Daudet rêvait sans nul doute de trouver un jour le moyen de soigner le père. Mais il dut se contenter, plein d'amertume et d'une frustration à la mesure de l'amour qu'il portait à son paternel, de dénoncer les médecins comme des mécaniciens de l'humain, prétendument

¹⁶ DAUDET (Léon), *Quand vivait mon père*, Paris, Grasset, 1940, p. 87.

¹⁷ Léon DAUDET raconte : « Il fallait entendre Esbach et Suchard dépiauter un imbécile ou un charlatan. C'est de leurs robustes causeries et de leurs définitions sans miséricorde qu'est née dans mon esprit la première idée des *Morticoles*. Ah ! les honnêtes, les loyaux garçons, solides dans leur science, dans leurs amitiés, dans leurs antipathies, et auxquels toute vilénie donnait la nausée ! » (*Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux*, Paris, N^{lle} librairie nationale, 1920, p. 201).

¹⁸ DAUDET (Léon), « Introduction à la nouvelle édition », *Devant la douleur*, Paris, Grasset, 1931, p. 5.

¹⁹ Edmond de GONCOURT note dans son journal, à la date du vendredi 29 décembre 1893 : « Léon a fait, dans son nouveau volume, une satire des médecins contemporains, quelque chose comme les pérégrinations d'un Gulliver, dans le monde médical » (*Journal des Goncourt. Mémoires de la vie littéraire*, t. IX, 1892-1895, Paris, Charpentier & Fasquelle, 1896, p. 179 ; voir aussi la date du dimanche 1^{er} avril 1894, *in ibid.*, pp. 202-203).

²⁰ Par exemple ROUDINESCO (Élisabeth), *Histoire de la psychanalyse en France*, t. I, 1885-1939, Paris, Le Seuil, 1986, p. 62.

²¹ Jean-Martin Charcot est mort depuis près d'un an lorsque paraissent *Les Morticoles*. Dans ses *Souvenirs*, *op. cit.*, Léon DAUDET dresse un portrait de Charcot (aux pp. 132, 175-180), dans lequel se mêlent une admiration sincère et un ressentiment retenu, qui tranche avec ceux dressés dans *Les Morticoles*.

²² En septembre 1894, *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (vol. XXX, n°667 (30 septembre), p. 334) fournit à ses lecteurs une liste d'une quinzaine de noms de médecins dans laquelle celui de CHARCOT ne figure pas. Foutange est identifié à Jules-Bernard LUY (1828-1897). Cinq ans plus tard, la revue donne quatorze nouveaux noms et identifie alors CHARCOT au professeur Sidoine (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1899, vol. XXXIX, n°838 (15 juin), p. 916).

²³ *La Douleur* (« la douleur » en provençal) est composée de courtes notes discontinues datées de 1887 à 1895. Celles-ci décrivent comment la douleur et la déchéance physique se mêlent au quotidien de son auteur, évoquent les traitements subis et les autres malades côtoyés. Cet écrit sera publié plus de trente ans après la mort d'Alphonse Daudet dans un volume de ses *Œuvres complètes illustrées* (Paris, Librairie de France, 1930).

omniscients, sans la moindre empathie, incapables d'avouer leur impuissance et prêts à sacrifier sans vergogne la santé ou l'intégrité physique de leurs patients pour expérimenter un nouveau traitement, une nouvelle méthode ou simplement satisfaire leur curiosité²⁴. Jean-Martin Charcot ne se comporta pas autrement à l'égard de son ami et voisin Alphonse Daudet – avec qui il avait partagé de nombreuses soirées – qu'à l'égard de n'importe quel autre : il le laissa croire longtemps qu'il était en mesure de guérir son *tabes dorsalis*, lui infligea des traitements aussi douloureux qu'inutiles, comme la suspension de Sayre²⁵, et ne manifesta pas plus d'humanité à son égard qu'à l'encontre des nombreux malheureux qui peuplaient son service et l'antichambre de son hôtel particulier. Qui plus est, Charcot, persuadé de l'hérédité du mal dont souffrait Alphonse, promettait avec certitude les mêmes tourments à Léon, ce qui était pour le jeune homme une source d'angoisse et une autre forme de torture – psychologique, celle-là – elle aussi totalement inutile.

Il est certain que J.-M. Charcot correspond bien au type du médecin morticole. Pour autant, c'est bien avec l'ensemble de la société médicale, à de rares exceptions près – au premier rang desquelles les « saints » Pierre Potain et Just Lucas-Championnière²⁶ – que Léon Daudet règle des comptes.

II- Le voyage en Morticolie

Dans son roman dystopique²⁷, ceux que Léon Daudet appelle les Morticoles ne sont pas – du moins au début du livre – seulement des médecins. C'est, en effet, la popularisation du terme qui achèvera de faire du « morticole » un médecin porté à faire mourir ses malades par incompetence, négligence ou indifférence. Les habitants de la Morticolie sont tous, à proprement parler, des Morticoles.

A- La population morticole

« *Les Morticoles* – dit un des personnages du roman (le capitaine Sanot) – *sont des sortes de maniaques et d'hypocondriaques qui ont donné aux docteurs une absolue prééminence.* »²⁸ Mais l'élite (politique, intellectuelle, économique,...) de cette société est constituée de membres des professions médicales qui gouvernent cette foule de malades – toute personne

²⁴ À propos de son livre, Léon Daudet a noté, en 1901, sur une page insérée dans le manuscrit des *Morticoles* : « livre écrit avec de la colère, de la bile, et de la suie... » (Bibliothèque Nationale, NAF 22979, cité par GELFAND (Toby), « Medical nemesis, Paris, 1894 : Léon Daudet's *Les Morticoles* », *op. cit.*, p. 158).

²⁵ Cette méthode, qui visait à étirer la colonne vertébrale, semble avoir été introduite en France par Charcot à la suite d'un voyage en Russie (CORNIUO (Olivier), *Vie et Œuvre de Jean-Martin Charcot*, Thèse Médecine, Paris Val-de-Marne, 2002, p. 236). Elle consistait à suspendre le malade par les épaules et le menton pendant une vingtaine de minutes, puis par le menton et le haut du cou seuls pendant cinq minutes. Ce type de traitement avait pour but d'étirer la moelle épinière, mais pour effet d'accroître les douleurs, déjà terribles, supportées par les malades atteints, comme Alphonse Daudet, de myélopathie (syphilitique).

²⁶ Dans *Les Morticoles*, ils sont respectivement représentés sous les traits du « saint docteur Charmide » et du « saint chirurgien Dabaisse », « deux Héros, deux apôtres [qui] ont appris la commisération, l'indulgence souveraine aux pieds de la croix. » (*Les Morticoles*, Paris, Charpentier & Fasquelle, 1894, p. 82). Le narrateur désigné du roman, Félix Canelon, se demande : « Comment sur le fumier morticole pouvaient pousser deux âmes aussi belles que Charmide et Dabaisse ? » (*ibid.*, p.114)

²⁷ Une « dystopie » est un lieu imaginaire de cauchemar, une « utopie négative ». Le mot apparaît vraisemblablement pour la première fois chez John Stuart Mill, en 1868.

²⁸ DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 3.

bien portante étant, comme dans *Knock ou Le triomphe de la médecine* de Jules Romains ou *Calling Dr. Clockwork* de Ron Goulart, « un malade qui s'ignore »²⁹. « Hors nous, tout le monde est malade – dit l'un des médecins morticoles. Ceux qui le nient sont des simulateurs que nous traitons sévèrement, car ils constituent un danger public »³⁰. Le gouvernement a l'apparence d'une République, mais il fonctionne en réalité à la manière d'une oligarchie, d'un véritable mandarinat scientifique : « [...] leur Faculté de médecine est à la fois, un parlement, une diète et une cour de justice. Les seuls monuments [publics] sont des hôpitaux et chacun y suit un régime. »³¹ « Tous les pouvoirs, dit encore Léon Daudet, toutes les fonctions, toutes les attributions sont aux mains des docteurs [...]. La police est médicale, l'édilité [...], l'université, l'ensemble des pouvoirs publics, le gouvernement. »³²

Le récit des *Morticoles* se présente comme celui d'un vieil homme, Félix Canelon, cent cinq ans. Ce dernier raconte à ses petits-enfants et à ses arrière-petits-enfants certaine de ses aventures. Il rapporte ainsi comment, alors jeune vannier âgé de dix-sept ans, il s'était embarqué sur le *Courrier*, « grand navire qui faisait le commerce avec les contrées les plus lointaines »³³. Au cours de son voyage, le capitaine du *Courrier* avait fait perdre sa route à l'équipage. C'est ainsi qu'après cinquante-six jours d'errance, le bâtiment était arrivé en vue d'une terre presque inconnue : le pays des Morticoles.

Le navire avait été aussitôt arraisonné par les autorités locales et son équipage mis en quarantaine sur les ordres du docteur Crudanet, délégué chef des « envoyés sanitaires de la Morticolie »³⁴, conformément aux prescriptions du Code des Morticoles³⁵.

Ce n'est qu'au bout de trente-trois jours que l'équipage et ses passagers étaient autorisés à débarquer du *Courrier*. À terre, le jeune Félix Canelon était dirigé vers un hospice encombré de malades, l'Hôpital Typhus³⁶. Là, lors d'un examen, le docteur Tabard, chirurgien, lui

²⁹ ROMAINS (Jules), *Knock ou Le triomphe de la médecine*, Paris, Gallimard, 1924 (1^{ère} repr., 1923) ; GOULART (Ron), *On demande le docteur Tic-Tac* (1965), in La grande anthologie de la science-fiction, *Histoires fausses*, Paris, LGF, 1984, pp. 91-106.

³⁰ DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, op. cit., p. 15.

³¹ *Idid.*, p. 3.

³² *Idid.*, p. 15 ; « il y a quatre générations de cela une complète révolution s'est produite dans l'esprit et les mœurs des morticoles, menée par les médecins, qui alors étaient d'une profession et non d'une caste. Ceux-ci ont prouvé clair comme le jour que Dieu n'existait pas. Ils ont démonté l'automate si parfaitement qu'on pourrait presque le reconstruire. Par la prééminence universelle de leur intelligence et de leurs moyens, ils ont pris la direction de ce pays. Ils possèdent toutes les faveurs et prérogatives que l'on doit aux êtres supérieurs. » (*ibid.* pp. 26-27). Le propos du roman de Léon DAUDET doit être mis en rapport avec le contexte particulier de la seconde moitié du XIX^e siècle : la médecine est alors au sommet de sa puissance politique et sociale (cf. GUILLEMAIN (Hervé), « Devenir médecin au XIX^e siècle. Vocation et sacerdoce au sein d'une profession laïque », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2009, t. CXVI, n°3, pp. 109-123).

³³ DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, op. cit., p. 2.

³⁴ Le docteur Crudanet était « membre secrétaire des huit Académies officielles, de la Chambre haute et basse, du Bureau de la santé sur terre, sur mer et dans l'air, spécialiste en plusieurs facultés spéciales, telles qu'yeux, nez, oreilles, langues, pieds, dents, et généraliste génial quant à l'ensemble de ces facultés » (*ibid.*, p. 4). Il constituerait l'allié de Paul BROUARDEL (1837-1906), lequel joua un rôle essentiel, en tant que commissaire du gouvernement, dans l'adoption de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine et la répression du charlatanisme (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1894, op. cit., p. 334).

³⁵ Le « devoir strict d'inquisition et de réquisition sanitaires » des envoyés « ressort des règlements 6, 24, 46, 68, 232, 713, 945, 2629 du Code des Morticoles » (DAUDET Léon, *Les Morticoles*, op. cit., p. 4).

³⁶ Pour les Morticoles, l'Hôpital Typhus est un « modèle ; c'est lui que l'on montre aux étrangers » (*ibid.*, p. 51). Mais pour le narrateur, cet établissement est, au contraire, « le plus encombré des Morticoles », un « palais du Mal », un « royaume de misère », un « antre de la cruauté [...] rempli de gémissements et de sueurs d'agonie, de bistouris qui vident les entrailles, et d'hommes sans générosité » (*ibid.*, pp. 19, 73, 153, 172). Derrière l'Hôpital Typhus, se cacherait l'Hôtel-Dieu (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1899, op. cit., p. 916).

brisait plus ou moins volontairement le pied³⁷. Désormais, contraint de rester parmi les Morticoles, Canelon s'efforçait de s'intégrer progressivement à leur société.

C'est à ce stade de son histoire que le vieux Félix Canelon prend le temps de décrire les grands principes, le mode de fonctionnement et les institutions du pays des Morticoles.

Le pouvoir en Morticolie est – nous l'avons déjà indiqué – aux mains des médecins, et ceux-ci remplissent, outre leurs tâches médicales, toutes les fonctions politiques et sociales importantes. Ils sont en particulier tout à la fois législateurs, juges et bourreaux.

On pourrait penser que cette énumération des trois fonctions (de légiférer, juger et exécuter ou torturer) obéit à un ordre logique et chronologique de l'action publique, ainsi qu'à un ordre décroissant d'importance. C'est en réalité tout le contraire : dans la société des Morticoles, le médecin-bourreau occupe une place essentielle, supérieure à celle du médecin-juge, lequel est, du point de vue de sa fonction sociale, supérieur au médecin-législateur.

B- L'omniprésence de la peine

La place centrale qu'occupe la peine, dans la société morticole, explique cette situation qui paraît originale et même contre-intuitive. Chez les Morticoles en effet, la peine précède toute organisation sociale et politique. Elle s'impose de manière constante à l'espèce humaine par le moyen de la nature, du destin ou de la Providence. La question de son origine est laissée en suspens, mais le fait est qu'elle touche, dès la naissance, tous les habitants de la Morticolie – il est possible de la considérer comme un donné du même ordre que la sociabilité naturelle de l'homme ou le fruit d'un péché originel. C'est que, dans *Les Morticoles*, la peine au sens de souffrance physique ou morale se confond avec la peine au sens de sanction sociale. Les autorités morticoles n'infligent pas à proprement parler une peine dans la mesure où chaque Morticole en est constamment affligé.

La peine est ainsi – chose singulière – ce qui fonde *a priori* le pouvoir, lequel est nécessairement un pouvoir des médecins. Puisqu'ils sont les seuls, grâce à leurs compétences, à pouvoir combattre cette peine, ils sont également les seuls à pouvoir sortir leurs concitoyens d'un état de nature souffrante, incommodant et avilissant, à pouvoir civiliser la société humaine. Malheureusement, la peine est aussi ce sur quoi ces mêmes médecins s'appuient, de manière sournoise, pour renforcer et accroître leurs prérogatives. Parfaitement conscients du fait que leur autorité politique et sociale dépend de leur emprise sur les corps malades, ils sont tentés, pour la plupart, de rendre ce pouvoir absolu et d'en abuser. Il suffit en effet au médecin de s'assurer de la persistance des peines endurées par leurs concitoyens – par une action physique ou psychologique³⁸ – ou d'occasionner un surcroît de peine pour asseoir davantage leur pouvoir. Et beaucoup ne s'en privent pas.

On comprend dès lors le rôle fondamental attribué aux tortures et à celui qui les dispense : le bourreau. Celui-ci initie une action iatrogène qui réclame la perpétuelle intervention du médecin : il provoque des maux (ou s'assure de leur persistance), par une action

³⁷ Tabard est « le *roi du fumier*, comme on l'appelle, qui tue tous ses malades par incurie. Il opère sans se nettoyer les mains ; c'est son système, mortel, infailible qu'il applique impitoyablement. » Il est aussi « le Dieu de la Dichotomie, l'Empereur de la chirurgie morticole » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, pp. 20, 320). Le docteur Tabard serait l'allié d'Armand DESPRES (1834-1896), chirurgien à l'hôpital Cochin, puis à La Charité, député de la Seine de 1889 à 1893 (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1894, *op. cit.*, p. 334).

³⁸ « [...] les Morticoles ont savamment organisé les esprits pour les dominer, les asservir. Celui qui se croit issu d'un caillou n'a plus qu'à se laisser rouler » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 38).

prétendument thérapeutique qui justifie par la suite de nouvelles interventions de sa part ou de la part de ses collègues. Le bourreau – et tout médecin est un bourreau en puissance si ce n'est en acte³⁹ – est celui qui s'assure que chacun est en permanence affligé d'une peine qui fonde l'utilité sociale et le pouvoir politique de l'homme de l'art. Et comme bourreau et médecin tendent à se confondre, leur pouvoir est doublement efficace.

C- Le rôle politique de la peine

Dans *Les Morticoles*, la peine présente ainsi des caractères très particuliers. Elle est par nature omniprésente et perpétuelle, appliquée de manière systématique en dehors de toute infraction, et elle est inévitable.

La peine ne consiste pas, ensuite, en une sanction *a posteriori*. Elle perd, dans l'utopie de Léon Daudet, toute dimension et fonction socialement dissuasive ou curative. Elle est un préalable à l'existence du pouvoir politique des médecins, non une menace brandie par une administration pour maintenir le bon ordre et la concorde. Il y a une inversion du rôle et de la fonction de la peine : elle n'intervient pas *éventuellement* à la fin du processus politique et judiciaire, mais *nécessairement* à la source de celui-ci.

Enfin, cette peine ne fait – et ne semble pas pouvoir faire, par nature – l'objet d'un quelconque contrôle, dans la mesure où ceux qui sont supposés employer leurs forces et leur savoir à la combattre la cultivent, en quelque sorte, et en usent.

Les médecins ne se privent pas, à l'occasion ou si le besoin s'en fait sentir, d'infliger un surcroît de peine, voire même la mort. C'est d'ailleurs là leur seule prérogative véritablement pénale : celle qui consiste à accélérer le processus morbide ou macabre, à infliger la peine capitale, et ce, en dehors de toute procédure judiciaire et sans aucune garantie morale. Mais la mort n'est pas infligée pour elle-même et ne touche *a priori* que les inutiles et les encombrants qu'on préfère d'ailleurs voir se suicider⁴⁰. L'intérêt des médecins morticoles n'est pas de tuer : pour maximiser leur pouvoir, ils ont intérêt à gouverner des citoyens, certes malades, mais suffisamment nombreux et qui vivent relativement longtemps⁴¹. La mort est en général la conséquence malheureuse d'expérimentations sadiques ou mal maîtrisées. Elle ne constitue pas un problème dans la mesure où les décès permettent d'alimenter les « pavillons », grandes baraques situées au fond de la cour de la Faculté et qui fournissent la matière aux dissections récréatives⁴². Mais cette mort n'est pas recherchée en tant que telle⁴³. Seuls les auteurs d'homicides sauvages, c'est-à-dire non médicaux, bien que considérés

³⁹ Le terme revient à de nombreuses reprises dans le texte des *Morticoles* sans renvoyer à une fonction sociale distincte de celle du médecin (*ibid.*, pp. 7, 19, 58, 80, 117, 133, 152, 165, 182, 243, 344, 345).

⁴⁰ Le « suicide est d'une extrême fréquence » en Morticolie, bien que le Parlement des morticoles effectue « des recensements de suicides très diminués » ce qui « permet de vanter les bienfaits progressifs de [la] civilisation » (*ibid.*, pp. 105, 107). Il existe, en outre, une « École du suicide », un « premier prix de suicide des pauvres » et des « rapporteurs des crimes et des suicides » (*ibid.*, pp. 104, 128, 133). Le suicide touche aussi bien les humains que les « animaux [qui] subissent la pression sociale et se détraquent comme leurs maîtres ». Ainsi, à la maison des fous de Ligottin, Félix Canelon avait rencontré « des chiens qui avaient tenté de se suicider et qu'on devait nourrir de force » (*ibid.*, p. 347).

⁴¹ On en revient ici aux questions de la souffrance et de la douleur, dont la médecine fait peu de cas à l'époque, et incidemment à la maladie d'Alphonse Daudet qui hante alors Léon et le hantera toute sa vie.

⁴² Ce sont des « charniers » dans lesquels des « jeunes gens » s'acharnent sur de « la viande proposée à [des] investigations scientifiques » (*ibid.*, pp. 179-180).

⁴³ À en croire le directeur de l'établissement des incurables cependant, le docteur Malamalle (frère de Joseph), les « condamnés à mort sont trop rares » (*ibid.*, p. 137).

comme fous et irresponsables, sont l'objet d'exécutions – exécutions qui sont, bien entendu, en elles-mêmes l'occasion de nouvelles expérimentations.

III. L'organisation du pouvoir morticole

Ce qui permet aux médecins morticoles de maintenir leurs compatriotes dans la peine et de leur infliger une ou des peines supplémentaires, c'est le recours systématique à l'enfermement⁴⁴. Cet enfermement, les autorités de Morticolie n'ont pas besoin d'en décréter la systématisme, ni par la loi, ni par un jugement : il est, dans beaucoup de cas, consenti par les patients qui, guidés par un vain espoir de guérison, se rendent volontairement chez les médecins et dans les hôpitaux⁴⁵.

A- Enfermement, torture et traitements

C'est une fois enfermés que les malades peuvent être soumis de manière quasi permanente à « la question ». Léon Daudet utilise explicitement et en connaissance de cause ce mot de « question », qui n'est pas, comme autrefois, un mode de preuve autant qu'un début de sanction, mais le lot quotidien de celui qui se trouve claquemuré⁴⁶. Seules les études et le statut de médecin procurent quelque liberté vis-à-vis de l'exigence d'enfermement, mais le médecin lui-même est aussi destiné à terme, dans sa maladie ou sa vieillesse, à finir enfermé⁴⁷.

⁴⁴ « Nous laissons circuler – dit un « sous-Crudanet » – ceux dont l'affection ne présente nul danger. Quant aux autres, nous les cloîtrons dans des hôpitaux, hospices, maisons de retraite et les étudions là à loisir. » (*ibid.*, p. 15). L'architecture de la cité morticole répond à cet impératif d'enfermement : « conforme aux mœurs, [elle] exprime plus manifestement l'esclavage. Qu'il s'agisse d'une prison, du Parlement, d'un hôpital, du Palais de justice, de la Faculté, c'est toujours une suite indéfinie de grilles, de guichets, de corridors, de vestibules et d'amphithéâtres. Ces issues étroites, ces labyrinthes, ces barrières et ces gradins ronds signifient bien le laminoir à l'aide duquel on écrase les esprits. » (*ibid.*, pp. 222-223)

⁴⁵ Même les « malades, les moins affaiblis » avaient – constate Félix Canelon – « un certain goût pour l'hôpital, très préférable, disaient-ils, à leurs habitations. » (*ibid.*, p. 50). Les malades à domicile, eux, appréciaient tout particulièrement « l'administration du *Secours universel* » laquelle « envoie des médecins, souvent pauvres eux aussi et d'autant plus méchants et portés à gratter sur les pauvres. » (*idem*). Ce *Secours universel*, qui semble représenter l'Assistance publique (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1899, *op. cit.*, p. 916), est une « grande administration » dont tous les Morticoles dépendent. « Il y a beaucoup d'argent là-dedans. Outre les impôts, et vous savez s'ils sont formidables, les plus riches des Morticoles, après avoir bien pressuré les pauvres, sont pris de regrets inexplicables : ils subissent des épidémies de remords, comme disent les médecins, et ils laissent leur fortune au *Secours universel*. De cet argent-là on fait deux parties : l'un sert réellement à entretenir les hôpitaux ; avec l'autre ces messieurs de l'administration se gorgent » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 51).

⁴⁶ *Ibid.*, p. 103.

⁴⁷ C'est le cas, par exemple, du docteur Wabanheim, un « des juifailions qui infestent le pays des Morticoles ». « Abattu comme un bœuf par l'élection [à l'Académie] de son rival » (*ibid.*, p. 265), son état « gâteux » lui vaut de mourir enfermé dans sa chambre (*ibid.*, p. 271). S'ensuivront « des funérailles magnifiques. Sur sa tombe, Boridan prononça un grand discours. Il raconta *qu'il avait veillé son excellent maître, recueilli ses dernières paroles auprès de sa veuve inconsolable*. Rappelant la carrière de savant de Wabanheim, *si intègre, si au-dessus de tout soupçon*, il le proposa en exemple à la jeunesse morticole » (*ibid.*, p. 273). Le texte des *Morticoles* est parsemé de traits d'antisémitisme, un antisémitisme qui n'est pas encore militant, dont Léon a hérité – Alphonse Daudet avait favorisé, en 1886, l'édition de *La France juive* d'Édouard DRUMONT – et dont l'intensité a été insuffisante pour empêcher – au grand dam de Drumont d'ailleurs – le mariage avec Jeanne Hugo, dont la mère s'était remariée avec Edouard Lockroy.

Léon Daudet décrit une grande variété de tortures infligées aux patients⁴⁸. Elles sont de différentes natures : hygiéniques, chirurgicales, antiseptiques, hydrothérapeutiques, électriques,...

Les lieux où les tortures ont cours sont également décrits par Daudet/Canelon avec un luxe de détails morbides. Il évoque le « *dur* » service de « *l'expérimentateur* » Boridan⁴⁹, la salle de chirurgie du docteur Tabard, où les malades sont traités comme « *animaux de boucherie* » et « *charcuterie avariée* »⁵⁰, la salle des lits Vélâqui du docteur Malasvon⁵¹, qui est une salle d'attente où les hommes numérotés sont soumis à toutes sortes de brutalités physiques et psychologiques destinées à les rendre dociles⁵², les cabanons des maisons de fous et asiles d'incurables, qui fournissent une matière inépuisable aux laborantins et à leurs expériences⁵³, les stations thermales, où « *on exploite les malades de la façon la plus indigne* » et où on leur ballonne « *le ventre d'eaux tièdes ou gazeuses* »⁵⁴, la prison, dans laquelle on se livre à quelques « *manœuvres homicides* » au programme des examens des étudiants en médecine⁵⁵.

Les instruments de torture sont eux-mêmes divers et variés, depuis les machines électriques du docteur Cudane⁵⁶, jusqu'aux seringues des dentistes⁵⁷, en passant par la machine à écarteler et les « *remèdes atroces et poisseux, chers aux Boridan, aux Clapier, aux Wabanheim, aux Avigdeuse* »⁵⁸, les poisons et autres instruments du pédiatre Bradilin⁵⁹. Le

⁴⁸ Les Morticoles considèrent essentiellement les malades comme des « supports de tortures » (*ibid.*, p. 34).

⁴⁹ Le « trône » de Boridan, « petit et grassouillet », se trouve « dans la salle Torquiste » (*ibid.*, pp. 94-95). « Dans cette salle impitoyable, chaque lit [est] une chambre de torture. ». On y fait des « extravagantes trouvailles », on y « pistone », ce qui, « dans l'argot morticole, signifie pousser ses élèves aux examens, en dépit de toute justice », on y fabrique surtout « des appareils tourmenteurs qu'il perfectionne sans cesse » et on y fait des « essais jusqu'à l'extrême agonie » (*ibid.*, pp. 97-98). Derrière le personnage du docteur Boridan se cacherait le docteur George DUJARDIN BEAUMETZ (1833-1895) (selon *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1894, *op. cit.*, p. 334) ou le docteur Albert ROBIN (1847-1928) – ce qui est moins vraisemblable (selon DONALDSON-EVANS (Mary), « Medical Menace in Léon Daudet's *Les Morticoles* », *Medical Examinations*, *op. cit.*, p. 166).

⁵⁰ DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, pp. 25 et 33. C'est un endroit « d'égorgeement, de massacre » où « des cris perçants », des « beuglements atroces et sourds » se font entendre. C'est une place « bondée de misérables en haillons, d'une saleté repoussante, exhalant une odeur infecte » (*ibid.*, pp. 17-18).

⁵¹ « Dieu de la Dichotomie », « Empereur de la chirurgie morticole » (*ibid.*, p. 320), Malasvon correspondrait à Jules Émile PEAN (1830-1898), chirurgien et chef de service à l'hôpital Saint-Louis de Paris (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1899, *op. cit.*, p. 916 ; GELFAND (Toby), « Medical nemesis, Paris, 1894 : Léon Daudet's *Les Morticoles* », *op. cit.*, p. 162).

⁵² Il s'agissait tout à la fois, note Félix Canelon, d'une « salle d'attente de la mort » et « de brutalité », d'une « salle de supplice » où les malades infortunés « partaient pour l'abattoir, le visage grandi d'épouvante » et devenaient « des breloques de supplice » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, pp. 49, 59-60).

⁵³ « Les malades y sont liés par « l'abominable tricot qui enserre les bras et les mains, et empêche tout mouvement » ; ils y font connaissance avec *Fifille*, « une lance, un lourd bâton liquide », source d'« un coup de fouet aux mille lanière cinglante » (*ibid.*, p. 332, 343, 344 et 345). Ces asiles « suppriment l'espoir, attente dorée du ciel, l'espoir qui délie la douleur » (*ibid.*, p. 135).

⁵⁴ *Ibid.*, p. 182.

⁵⁵ « Édifice sinistre », des « médecins juges [tels] le stupide Cercueillet » y président aussi aux exécutions (*ibid.*, p. 191).

⁵⁶ « [...] un des docteurs les plus scélérats, l'électricien Cudane, dont la fortune et le succès sont un scandale même chez ses compatriotes » (*ibid.*, p. 35). Pour Vincent KAUFMANN, ses « expériences frankensteiniennes sont décrites par Canelon comme quelque chose de pire encore qu'une violation de sépulture » (*Ménage à trois. Littérature, médecine, religion*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017, p. 114). Pour *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (1899, *op. cit.*, p. 916), Cudane serait l'allié d'un docteur GABRIEL.

⁵⁷ Ceux-ci utilisent de « fines aiguilles rougies » que l'on enfonce « par la mâchoire, jusqu'au crâne » et qui rendent les « *molairiens* [...] enragés après trois séances » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 297).

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 122, 151. Pour *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* (1899, vol. XXXIX, n°838 (15 juin), p. 916), les personnages de Clapier, Wabanheim et Avigdeuse correspondraient respectivement aux docteurs Albert ROBIN (1847-1928), Germain SEE (1818-1896) et Samuel POZZI (1846-1918).

raffinement des tortures est quelque chose de très sérieux et joue en lui-même un rôle important : il est un moyen de faire valoir son originalité et d'attirer l'attention des collègues, notamment de ceux qui appartiennent aux académies dont dépend la promotion de chacun⁶⁰. Il permet à la curiosité malsaine des uns de se mêler au sadisme des autres.

Obnubilés par le mode de fonctionnement de la machine humaine, les médecins en oublient les dimensions spirituelle, sensible, rationnelle, qui font de l'être humain une espèce particulière dans le règne animal⁶¹. Ils ignorent toute forme de compassion et d'empathie ou se font un devoir de ne s'en point encombrer. À cet égard, la torture des lapins n'est pas différente de celle que l'on fait subir aux hommes⁶². Le manque d'humanité des médecins morticoles se retrouve jusque dans l'attitude du botaniste, le professeur Bouze, tellement habitué à razzier, couper, faire sécher ou fermenter, hacher ou broyer les plantes, qu'il ne sait plus apprécier la beauté d'une fleur⁶³.

B- La législation morticole

En ce qui concerne les lois, les plus importantes n'ont pas à être promulguées : ce sont les lois de la nature et les « lois mondaines ». Les premières déterminent l'étendue des pouvoirs des autorités médicales, lesquels ne sont bornés que par les possibilités qu'offre la science ; les secondes règlent les relations entre collègues et empêchent d'aller trop loin dans le mépris et la haine de son confrère, mais elles ne s'imposent pas dans les relations avec les malades⁶⁴. Ainsi, les médecins au pouvoir peuvent se contenter d'édicter deux catégories de normes contraignantes : d'une part, des lois sanitaires et de prophylaxie sociale⁶⁵, d'autre part, des lois d'ordre idéologique, qui font figure de dogmes supérieurs⁶⁶.

Les lois d'hygiène sont élaborées par les parlementaires, mais après avoir été préalablement « sanctionnées » par les Académies scientifiques. Ces parlementaires sont des « hâbleurs, que le peuple nomme sans les connaître [...]. À une date fixée par le Code, les murs se couvrent d'affiches multicolores portant les noms des candidats. La plupart sont des médecins ratés, que leurs collègues, désireux de les apaiser par des sinécures honorifiques, proposent à l'élection. »⁶⁷ Ces lois présentent une dimension scientifique et technique très prononcée : Léon Daudet évoque un Code « compliqué et labyrinthique » que seuls les professionnels de

⁵⁹ Les « marmots ne pouvant ni se défendre, ni se plaindre », ces « martyrs minuscules » sont « torturés [...] par le bourreau médical qui leur injecte des poisons nouveaux » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, op. cit., p. 152).

⁶⁰ Les amphithéâtres servent notamment à mettre en scène certaines expérimentations, comme celle de Bradilin sur « un petit gas malingre et jaune », utilisé pour « la contagion du cancer des glandes » (*ibid.*, p. 242).

⁶¹ Les Morticoles ont « banni un idéalisme vague et tout ramené à des notions nettes ». « Au lieu de fables et de contes à dormir début, on leur inculque des principes de botanique, physique et chimie ». Ils ne s'intéressent pas « à la destinée des âmes », mais au seul corps. Ils « sont athées, matérialistes, anticléricaux à outrance ». « Les Morticoles ne croient plus à rien » (*ibid.*, pp. 78, 123, 129).

⁶² Chez un élève de Bradilin, les animaux sont ainsi « soumis à des tortures aussi raffinées que les malades de Boridan : des lapins étiques broutaient mélancoliquement les débris d'une salade jadis verte » (*ibid.*, p. 102).

⁶³ « Vieillard quinteux, grognon, méchant, méfiant, à la physionomie fine bien que convulsée, au parler nasillard que l'on haïssait pour sa sévérité aux examens » (*ibid.*, p. 181), le docteur Bouze correspond vraisemblablement au docteur Henri-Ernest BAILLON (1827-1895), professeur d'histoire naturelle médicale à la Faculté de médecine de Paris (*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1899, op. cit., p. 916).

⁶⁴ DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, op. cit., p. 321.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 100.

⁶⁶ « Dès l'âge le plus tendre », on apprend aux enfants « l'obéissance aveugle, le respect du maître, la soumission aux lois stupides qui encombrant la société des Morticoles et qu'ils croient très supérieures à des dogmes, alors qu'elles sont plus creuses et avilissantes. » (*ibid.*, p. 55)

⁶⁷ *Ibid.*, p. 100.

la médecine sont en mesure d'entendre⁶⁸. La complexité du Code assure d'ailleurs l'impunité des médecins, lesquels sont libres d'adopter l'interprétation qui convient à leurs intérêts⁶⁹.

La seconde catégorie des lois édictées par les médecins parlementaires présente un double objet : premièrement, maintenir les citoyens dans leur hypocondrie, dans la conviction qu'ils sont perpétuellement atteints de troubles et qu'à ce titre, ils n'ont d'autre choix que de se soumettre à l'autorité et au pouvoir des thérapeutes ; deuxièmement, maintenir les médecins eux-mêmes dans leurs convictions et les conforter dans leurs démarches scientifiques, prophylactiques et sociales. C'est ainsi qu'une partie de la législation réaffirme constamment les dogmes du matérialisme⁷⁰, de l'évolutionnisme⁷¹, de l'athéisme⁷² et de l'hérédité⁷³, lesquels se prolongent dans de grandes commémorations et processions publiques (comme la « *fête solennelle de la matière* ») auxquelles la population est invitée à participer⁷⁴.

En revanche, il n'existe aucune norme relative aux obligations morales des médecins⁷⁵. Le mot de déontologie est absent du vocabulaire morticole. Il n'existe pas de morale professionnelle, encore moins d'éthique proprement médicale ; les relations avec les patients-citoyens et entre collègues s'en ressentent⁷⁶. Dans le Code des Morticoles, un seul article semble y faire allusion, mais il est facile de le contourner ou d'y déroger : l'article qui « *défend aux docteurs d'accepter les legs de leurs clients, tant l'on craint qu'ils ne hâtent l'échéance avec délices* »⁷⁷.

⁶⁸ *Ibid.*, pp. 287-288. Une « édition portative » de ce Code a été éditée par le docteur Crudanet (*ibid.*, p. 4).

⁶⁹ Méderbe, un « médecin raté, membre influent du Parlement et du gouvernement » ayant choisi la « profession d'avocat, comme plus propre à satisfaire ses besoins d'argent », avait donné à Félix Canelon « l'impression d'un bandit armé pour la vie sociale, certain de l'impunité, puisqu'il buvait à l'auge du châtiment et de la récompense » (*ibid.*, p. 288). De la même manière, le docteur Sorniude, grand collectionneur d'ovaires (*ibid.*, p. 200), avait « une connaissance dure et marbrée du Code » et constituait autour de lui « une atmosphère de confiance, dans laquelle [il] semblait préservé, sauvegardé, aimé des dieux et des juges » (*ibid.*, p. 291).

⁷⁰ Les Morticoles sont « tous abrutis de matérialisme » (*ibid.*, p. 71).

⁷¹ L'Évolution a valeur de « loi fondamentale » : « *Évolution et microbes*, cela répondait à tout, expliquait l'univers et remplaçait Dieu » (*ibid.*, p. 176). Dans *Le stupide XIX^e siècle*, Léon DAUDET racontera : « Quand je faisais, de 1885 à 1892, mes études de médecine, il y avait un premier dogme scientifique, qui était celui de l'Évolution. On en mettait partout. L'Évolution était la tarte à la crème de la biologie, de la psychologie, de la philosophie, de la médecine. [...] Au dogme de l'Évolution était lié celui du progrès et de la science toujours bienfaisante, pacifique, et préposée à la félicité humaine » (Paris, N^{lle} librairie nationale, 1922, p. 299).

⁷² Félix Canelon note qu'« il est remarquable que tout leur athéisme n'a pas empêché les Morticoles de conserver le dimanche comme jour férié » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, op. cit., p. 98).

⁷³ Le docteur Foutange « rabâche » ainsi constamment « ses formules : L'hérédité, l'hérédité, l'hérédité. » (*ibid.*, p. 168). C'est cet aspect du personnage qui a conduit certains commentateurs à l'assimiler à Jean-Martin Charcot.

⁷⁴ C'est « sur la place du Parlement », située en face du quartier des riches, que, chaque année, afin de célébrer la Matière, « devait partir le cortège, composé des ratés politiques, des Académiciens, des médecins de la Faculté, du *Secours universels* et des juges ». La « noble, la douce, l'auguste Matière, par laquelle tout ce qui est fait est bien fait » était alors honorée (*ibid.*, pp. 129, 217).

⁷⁵ Seul le « saint » Dabaisse s'y soumet du fait d'une éthique toute personnelle, considérant que : « Le sacrifice est [sa] loi. » (*ibid.*, pp. 113-114).

⁷⁶ Les praticiens font même subir une « extraordinaire pression sentimentale et sociale » aux citoyens-malades, ce qui « a développé chez eux au plus haut point les désordres du système nerveux », une « perpétuelle inquiétude » et un « affaissement » de l'âme (*ibid.*, p. 262). Entre eux, « les médecins ne se ménagent guère » et se traitent mutuellement avec « mépris ». Ainsi, chez eux, le « héros est un être hypocrite et tenace, persuasif et hâbleur. Il s'adjuge les travaux de plus modestes que lui, les dépouille sans vergogne, les élucide, les met à la portée du public » et « chacun tremble devant lui ». « Les Morticoles se servent beaucoup du chantage, [...] les plus habiles collectionnent des *dossiers*, et font savoir, par voie indirecte, aux intéressés influents qu'ils les possèdent » (*ibid.*, pp. 76, 153, 228).

⁷⁷ Il s'agit d'« un vieil article », presque désuet. Et tout un chacun sait qu'il existe « des moyens pour tourner cette difficulté. Le plus simple est d'engager les suicidés à laisser leur fortune à une salle déterminée d'hôpital, par l'entremise du *Secours universel*. » (*ibid.*, p. 110).

C- La justice morticole

De son côté, « *la justice est comme tout le reste, au pouvoir des médecins. Ils ont institué des tribunaux où ils discutent la responsabilité morale, condamnent les nombreux criminels d'après leur degré de sauvagerie et les répartissent ensuite dans divers établissements où ils servent à l'éducation de la jeunesse* » et où « *on les utilise pour des expériences* »⁷⁸. Mais l'office du juge est à la fois plus restreint et plus large qu'habituellement⁷⁹ : plus restreint, parce qu'il est peu de litiges qui sont soumis à des organes judiciaires ; plus large, parce que le médecin juge en permanence ses malades. Aux tribunaux constitués sont confiées principalement deux catégories de contentieux : d'une part, les crimes et délits les plus graves, d'autre part, le contentieux disciplinaire.

La justice criminelle fonctionne assez mal parce qu'elle est inefficace et, tout comme la police, corrompue⁸⁰. Cela vient en grande partie du fait qu'elle est soumise à la médecine légale⁸¹, dont « *l'hilarant* » docteur Gigade est la grande figure. Or, celle-ci se soucie moins de « *la recherche des coupables* », qui « *aboutit rarement* », que de la manière de déterminer avec précision « *la technique des meurtres* »⁸². Les victimes sont souvent aussi mal traitées que les prévenus, bien plus mal, même, lorsqu'elles osent s'en prendre à un médecin⁸³. Quant au contentieux disciplinaire, il a pour fonction principale de mettre hors d'état de nuire les collègues chez qui naîtraient des scrupules ou qui seraient tentés de faire prévaloir des principes moraux plutôt que scientifiques⁸⁴. Il est confié à une formation collégiale, à des jurys dont les membres participent, par ailleurs, à la délivrance des diplômes et jugent de la promotion des membres de la communauté médicale.

En temps normal, la justice morticole s'exerce au quotidien, dans le cabinet même du médecin ou à l'hôpital, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des cours organisées. Léon Daudet donne notamment l'exemple du docteur Foutange – médecin, nous l'avons dit, des

⁷⁸ *Ibid.*, p. 103.

⁷⁹ Félix Canelon évoque une audience : « dans la salle, [...] les juges étaient au nombre de trois, en robe et toque rouge, assis derrière une longue table surexhaussée. Au-dessous d'eux, siégeaient d'autres pantins en robe et toque noire. Crudanet présidait, flanqué de deux trognes sinistres. Derrière moi s'étagait une série de bancs, pour les témoins, la presse, le public. Devant étaient les accusés [...] et les plaignants » (*ibid.*, p. 288).

⁸⁰ Lorsqu'ils aperçoivent un « l'hôpital-prison » ou une « maison de fous », dit Canelon, les jeunes gens de la Faculté de médecine morticole (dite FMM) poussent « des exclamations, des hurlements ». Ils racontent « les infamies » qui s'y passent, « les arrestations arbitraires, la façon dont tel ou tel Morticole riche avait acheté la conscience de deux docteurs, et s'était débarrassé de sa femme, de sa maîtresse, d'un parent compromettant. Cette jeunesse trouvait de pareilles mœurs ignobles, mais elle les admettait » (*ibid.*, pp. 181-182). Il en va de même dans la matière du droit pénal des affaires : Méderbe, le « médecin raté, avocat », « plaidait surtout les affaires financières, pour leur gros profit et les secrets qu'elles lui livraient, et on les lui confiait en prévision de ses relations demi-politiques, demi-judiciaires, qui lui assuraient toujours gain de cause » (*ibid.*, p. 287).

⁸¹ *Ibid.*, p. 166. Sur l'histoire de la médecine légale au XIX^e siècle, voir CHAUVAUD (Frédéric), *Les experts du crime, la médecine légale en France au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2000. La médecine légale est devenue une discipline autonome par suite de la loi de 1803. Elle occupe, à la fin du siècle, une place stratégique dans le champ du savoir universitaire. Quelques affaires retentissantes, comme l'affaire Gouffé, l'affaire dite de « la malle sanglante de Millery » (1889-1890), ont achevé de lui conférer une importante notoriété.

⁸² DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 104.

⁸³ Le procès contre le docteur Sorniude (anagramme de « soin rude », comme l'a noté Mary DONALDSON-EVANS, « Medical Menace in Léon Daudet's *Les Morticoles* », *Medical Examinations*, *op. cit.*, p. 170), intenté par le sieur de Sigoin, dont la femme l'avait trompé avec ce chirurgien qui lui avait ensuite enlevé ses ovaires, s'achève par la honte publique et la condamnation des plaignants aux dépens (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, pp. 288-293).

⁸⁴ Cf. l'affaire du docteur Sorniude signalée dans la n. précédente.

hystériques et somnambuliques : celui-ci fait comparaître ses malades, se comportant à leur égard comme un « *inquisiteur implacable [...], un juge autoritaire et dur* » qui « *recueille des aveux lamentables, des confidences [...], qui amènent aux joues des larmes de honte* » et oblige les patients à confesser leur(s) maladie(s) et leurs méfaits⁸⁵. La justice qu'il rend est, à l'occasion, une justice spectacle qui a lieu dans les amphithéâtres de la FMM⁸⁶ et même dans les salons⁸⁷. Il aime, comme Luys ou Charcot, recourir à l'hypnotisme⁸⁸.

En matière de justice, le personnage le plus important du pays des Morticoles est l'omnipotent docteur Crudanet, celui-là même qui avait accueilli les passagers et l'équipage du *Courrier*. À la fois magistrat, professeur et praticien – il est « *à cheval sur tous les pouvoirs* »⁸⁹ –, c'est lui qui mène la procession le jour de la fête nationale de la matière⁹⁰.

Les médecins des fous, dirigés par le docteur Ligottin, jouent également un rôle essentiel : « *lui et ses collègues de l'Aliénation mentale servent d'intermédiaires entre la justice et les médecins* » ; ils « *livrent ou soustraient au bourreau qui bon leur semble, séquestrent, interdisent, condamnent, suivant le dogme de la responsabilité morale, dont eux seuls obtiennent au concours le redoutable secret* »⁹¹. Tous les médecins de Morticolie qui y ont un intérêt personnel peuvent adresser des patients à Ligottin ou à l'un de ses collègues, de manière à les faire plus facilement enfermer⁹². La justice morticole considère ces spécialistes comme les seuls capables de connaître (ou reconnaître) les pathologies des fous, d'après un arsenal nosographique très large comprenant de tout ce qu'en Morticolie on aime à considérer comme des démences ou des déviances, c'est-à-dire tout ce qui va à l'encontre des règles

⁸⁵ *Ibid.*, p. 167. Publiquement interrogée par Foutange au sujet d'un vol de montre, sa patiente Rosalie avoue : « Eh bien ! oui, là j'ai volé une montre. [...] Si, si, je l'ai fait. Je l'ai volée. Je me repens. Il faut que j'aie en justice ! Je veux être examinée par un médecin ! » (*ibid.*, p. 165).

⁸⁶ La Faculté de Médecine Morticole est aussi « une cour de justice » (*ibid.*, p. 3) qui « vaut pour toutes les assemblées, depuis les collèges jusqu'aux Parlements, en passant par les hôpitaux, les prétoires et les Académies », on y « traite de la jurisprudence, on y expose le droit compliqué et contradictoire des Morticoles. » (*ibid.*, p. 178).

⁸⁷ Chez Clapier, une fois par mois, « se presse une foule élégante » venue « accabler de questions leurs médecins respectifs ». À l'une de ces occasions, le professeur Foutange eut la bonté de « "donner une séance de son remarquable sujet, M^{lle} Rosalie." On applaudit à outrance. » (*ibid.*, p. 321). Le personnage de Rosalie est peut-être inspiré d'un sujet du docteur Jean-Bernard LUYS, une « simulatrice » bien connue des hôpitaux qui se faisait appeler ESTHER (*L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1899, *op. cit.*, p. 916), à moins qu'il ne s'agisse de Marie WITTMANN. Le cas de Marie (dite Blanche) WITTMANN est symptomatique de certaines attitudes médicales dénoncées par Léon DAUDET. Employée dans le service de CHARCOT, elle était, pour le besoin des démonstrations de celui-ci, maintenue dans un état et une position favorisant la survenance de crises et les « leçons cliniques à la Salpêtrière » (c'est elle le sujet du tableau de BROUILLET). Placée par la suite dans les laboratoires de photographie et de radiologie de l'hôpital, elle mourra du « cancer des radiologues » en 1913, après avoir subi de nombreuses amputations (LILLIS (Shane), « La médecine et la dissimulation de la douleur dans *Une leçon clinique à la Salpêtrière* (1887) d'André Brouillet et *Les joueurs de skat* (1920) d'Otto Dix », in BAUDOIN (Sébastien), BRICAULT (Céline), HADEH (Maya), eds., *Représentations littéraires de la douleur du XIX^e au XXI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2010, p. 201).

⁸⁸ Pour Gigade, cet « hypnotisme est la plus belle conquête de la médecine moderne. Il éclaire tout, la jurisprudence, l'histoire, le vie journalière. Il diminue la responsabilité, [...] il nous permet de mettre la main sur tout. Nous lui devons notre omnipotence. » (DAUDET (Léon), *Les Morticoles*, *op. cit.*, p. 148).

⁸⁹ *Ibid.*, pp. 230-231.

⁹⁰ « Nous assistâmes au long défilé des glorificateurs de la Matière. Après les politiques, [...] les juges, les vénérables juges. [...] A leur tête était Crudanet [...]. Sa robe rouge rayée de noir indiquait sa double puissance de magistrat et de professeur [...]. Suivaient les juges subalternes, mêlés aux délégués d'hygiène, aux rapporteurs des crimes et des suicides, les médecins des fous », parmi lesquels « le fameux Ligottin » (*ibid.*, p. 133).

⁹¹ *Ibid.*, p. 133.

⁹² Cf. *in ibid.*, les pp. 345-346 et 349-350.

préétablies et ne respecte pas l'orthodoxie en vigueur⁹³. Quelques conditions de forme, faciles à respecter, sont cependant exigées pour rendre effective l'admission d'un soi-disant malade dans une maison de fou : « deux témoignages professoraux », le « paraphe » d'un commissaire de police et « deux gros cachets noirs, avec la tête de mort sur champs d'os »⁹⁴.

Conclusion

Les Morticoles eurent un retentissement certain au moment de leur parution. Si des commentateurs relevèrent alors quelque emportement et des exagérations de la part de leur auteur, les qualités de style et d'imagination de celui-ci furent aussi largement reconnues⁹⁵.

Avec le recul, il est aujourd'hui possible de faire le départ entre ce qu'a représenté Léon Daudet et l'intérêt à la fois littéraire et historique de sa satire socio-médicale, œuvre de jeunesse⁹⁶. Il faut, en effet, avoir trois choses en tête lorsque l'on évoque ou lit *Les*

⁹³ La nosographie psychiatrique morticole comprend une catégorie des *rêveurs* et des *mélancoliques* dans laquelle on trouve notamment une classe de « rêveurs politiques » (*ibid.*, p. 333) et un « rêveur d'invention », « un genre d'utopiste » (*ibid.*, p. 335). Elle comprend également, « les carcasses », dangereux et furieux que l'on place en observation en « maison de campagne » et que le docteur Ligottin aimerait voir « pendre, dès qu'ils se manifestent » (*ibid.*, p. 336). Figurent encore, parmi les fous, les « artistes (lamentables crétins), musiciens (maniaques au cerveau débile), sculpteurs (statuomanes), peintres (insensés), architectes, écrivains, romanciers (métaphoromanes, érotomanes, écholamiques), poètes (graphomanes) » (*ibid.*, pp. 336-341). Viennent enfin les maniaques raisonnants, « étiquetés » tantôt sous la rubrique « délirant altruiste », « dissipateur de fortune familiale », tantôt sous celle des « délirants raisonnables », « individus avec petite tare dissimulée », détenteurs de secret d'État ou de famille (*ibid.*, pp. 341-343).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 335.

⁹⁵ Edmond DE GONCOURT, dédicataire des *Morticoles*, y voit « une abondance d'idées, une richesse d'images, de l'horreur, de l'horreur... mais de l'horreur amusante, et un style brisé, plein de vie, au milieu d'une ironie féroce, d'une ironie à la Swift. » (Dimanche 1^{er} avril 1894, *Journal des Goncourt*, t. IX, *op. cit.*, pp. 202-203) ; Maurice BARRES qualifie *Les Morticoles* de « pamphlet d'une extraordinaire violence », de « livre féroce, tuméfié d'horreur, éclatant de sanie et beau pourtant de jeunesse », dans lequel se trouve comme « un chant d'espérance, une longue louange du sens humain » (« Méfiez-vous des médecins », *Le Journal*, 1894, 3^e année, n°626 (vendredi 15 juin), p. 1a) ; Octave MIRBEAU évoque « un beau et terrible pamphlet » marqué d'un « accent de formidable exagération, de la plus belle, de la plus haute satire » (« M. Léon Daudet », *Le Journal*, 1896, 5^e année, n°1531 (dimanche 6 décembre 1896), p. 1a-b) ; Henri DUVERNOIS parle d'un livre « avec des hideurs et des beautés [...], trop touffu, un peu prétentieux et exagéré, mais avant tout un livre peu banal, sorti d'un cerveau qui s'est donné la peine de penser et quelquefois celle d'écrire... ce qui devient précieux comme une rareté. » (« Critique littéraire », *La Presse*, 1894, 60^e année, n^{lle} série, n°744 (lundi 11 juin), p. 3c-d) ; René DOUMIC relève « une verve qui se soutient à travers quatre cents pages compactes, un art de décrire avec relief, un don de la raillerie à l'emporte-pièce, un sentiment tout ensemble du grotesque et de l'horrible » et voit en LÉON DAUDET un auteur « laborieux », qui « a des idées, [...] de la bonne volonté, de fortes rancunes, de l'imagination, de la vigueur de style. C'est quelqu'un. » (« Revue littéraire. M. Léon Daudet ou l'ennemi des médecins », *Journal des débats politiques et littéraires*, 1894, 106^e année, vendredi 28 septembre, pp. 1c et 2f) ; Henry MARET salue « un livre d'un réalisme cruel et profond », « étrange, terrible et d'une acuité saisissante », ainsi qu'un écrivain qui « n'a rien de commun avec aucune école », « un écrivain essentiellement original et personnel » (« Revue dramatique et littéraire », *Le Radical*, 1894 (an 103 de la République), 14^e année, n°170 (mardi 19 juin/1^{er} messidor), p. 2b). Les critiques de la *Gazette anecdotique* (31 octobre 1894), du *Matin* (7 juin et 21 septembre 1894), de *La Fraternité* (20 juin 1894), du *Figaro* (8 juin et 24 septembre 1894),... sont toutes du même acabit.

⁹⁶ Voir, outre les références citées *supra* en n. 8, CAPE (Anouck), « *Les Morticoles* : une utopie médicale », *Recherches interdisciplinaires sur les textes modernes (RITM)*, 2004, n°32, pp. 113-136 (intéressant malgré des approximations) ; FROUDIERE (Julie), *Littérature et aliénisme : poétique romanesque de l'asile (1870-1914)*, Thèse Littératures comparées, Université de Nancy II, 2010 ; LILLIS (Shane), *From Therapeutic Nihilism to the Detection of Simulated Symptoms : A Sequential Critique of Medical Treatment from the 1850s to the 1914-18 War* by G. Flaubert, L. Daudet, and L.-F. Céline, Thèse Lettres modernes, California University, 2006. Dans son *Histoire de la psychanalyse en France* (t. I, *op. cit.*, p. 61), Elisabeth ROUDINESCO s'autorise à qualifier *Les*

Morticoles : la propre angoisse de Léon Daudet face à la maladie (celle, terrible, de son père, qu'on lui promet alors également), sa propre expérience de la médecine dans le Paris des années 1880-1890 et, enfin, l'état des sciences médicales et chirurgicales à la veille du XX^e siècle.

Que l'on pense à certains épisodes de l'histoire du XX^e siècle ou, dans une moindre mesure, aux risques que font parfois courir, aujourd'hui, le progrès et les nouveautés de la science médicale et, alors, ce qui est décrit de manière parfois outrancière et très ironique dans cette œuvre paraît d'un coup moins caricatural⁹⁷. *Les Morticoles* montrent combien il est difficile, tant pour les juristes que pour les médecins, de faire l'économie d'une réflexion sur l'éthique de la peine (dans une acception large et au double sens de ce mot). Ils signalent le risque et le danger que peuvent représenter, d'une part, une médecine qui se prétend capable de diriger les âmes et les comportements sociaux au même titre que le fonctionnement des corps et, d'autre part, un homme de l'art qui se ferait l'auxiliaire aveugle ou l'inspirateur dépourvu de conscience du pouvoir politique.

Morticoles de « livre dont la nullité littéraire est évidente », quand les (hypo)thèses qu'elle développe à son sujet (pp. 60-65) montrent qu'elle ne l'a pas lu ou que très superficiellement parcouru.

⁹⁷ « On commence à se demander si tout compte fait, Daudet ne serait pas à sa place dans les débats si actuels sur les charmes du clonage et autres joyusetés bio-éthiquement (in)correctes » (KAUFMANN (Vincent), *Ménage à trois*, *op. cit.*, p. 115).